

INTER-TEXTILES

REVUE MENSUELLE
de la Fédération Textile C.F.T.C.
26, Rue de Montholon - PARIS (9^e)

N° 5

JUIN - JUILLET 1959

12^e Année - Nouvelle Série

SOMMAIRE

1 - EDITORIAL

Vers le salaire mensuel garanti

2 - ACTIVITE FEDERALE

A Position à l'égard du programme d'action présenté par le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière

B Extension des accords textiles 1957 et 1958, Projet de modification
Annexe 5

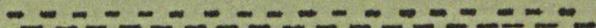
C Deux Congrès

3 - La Vie Régionale

4 - Résultats d'Elections

5 - A travers les branches.

6 - Notes Brèves.



ÉDITORIAL

VERS LE SALAIRE

MENSUEL GARANTÍ ..

Comme annoncé dans notre dernier numéro d'Inter-Textiles, une session nationale organisée avec la participation du B.I.E.I.T. a réuni à PARIS les 4, 5 et 6 Juin 25 membres du Bureau Fédéral et Militants Régionaux.

Ni session de formation, ni congrès ces 3 journées de réflexion avaient pour but des échanges de vues sur les grands problèmes auxquels le syndicalisme doit faire face dans notre industrie.

- Les charges de travail et les salaires
- Les primes de productivité
- La situation économique de l'Industrie
- Les accords paritaires et la politique du 9 Juin 1953
- Les programmes de formation de militants

ont été tour à tour longuement évoqués, et seront repris par le Bureau Fédéral pour conclusions et suite à donner.

Dès à présent, une position précise a été prise à propos du " Programme d'Action " élaboré par le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière et communiqué par ce dernier aux organisations syndicales, en vue d'une adhésion de principe, et d'une présentation commune aux pouvoirs publics.

Ce programme a été étudié et discuté lors de l'examen de la situation économique de notre industrie, puis le Bureau Fédéral, en conclusion, a mis au point une note reproduite dans le présent bulletin, et définissant la position de la Fédération Textile C.F.T.C. par rapport au programme patronal.

La thèse développée dans notre note, est celle d'une gestion professionnelle autoritaire, avec participation entière des organisations syndicales, au lieu de la simple gestion patronale et souple prévue par le Syndicat cotonnier.

Cette position fédérale a été présentée aux patrons le 11 Juin au cours d'une réunion consacrée à l'examen du programme patronal.

L'accueil reçu et l'intérêt porté à notre note par les représentants patronaux et les délégués de F.O. et de la C.G.C. nous a montré que si les esprits ne sont pas mûrs pour accepter maintenant un tel programme, notre position et les solutions proposées n'en ont pas moins été fort appréciées. Nous avons incontestablement marqué un point en cette occasion.

Dans le but de concrétiser pour les salariés les résultats à attendre d'un tel programme, deux revendications importantes ont été déposées à cette occasion par la délégation C.F.T.C.

I-Salaire mensuel garanti sur la base de 40 heures par semaine, afin de combattre les néfastes effets sociaux et économiques du Chômage Partiel.

II-Réunion périodique des membres de Comité d'Entreprise pendant le travail, au plan local ou régional.

Ceci dans le but de faire entrer dans les actes les informations réciproques dans le domaine économique. Jusqu'à présent, les informations venaient des patrons et les salariés étaient dans l'incapacité d'en présenter d'autres, faute de moyens d'investigation. Le regroupement local ou régional des comités d'entreprise et un secrétariat de centralisation des renseignements acquis devrait rendre les échanges d'informations plus fructueux. La difficulté principale à l'aboutissement de cette revendication sera l'existence des délégués C.G.T. dans les comités d'entreprise. Bien entendu, nous estimons qu'il ne saurait être question de les exclure de ces réunions périodiques. Les recherches effectuées en commun les 4, 5 et 6 Juin commencent à porter leurs fruits, continuons.

G.RYON

LA VIE RÉGIONALE

5

ARDENNES

Une nouvelle équipe syndicale chez SOMMIER à MOUZON.

Les 680 personnes occupées aux Ets SOMMIER, Fabrique de Feutres et Tapis-Flex pourrait désormais compter sur l'aide d'une dynamique section C.F.T.C. pour travailler ensemble à l'amélioration de leurs salariés et conditions de travail.

En effet, sous l'impulsion d'une dizaine de militants de tous âges et de diverses professions, une section C.F.T.C. a bien démarré.

Nos camarades s'accrochent dès le départ à essayer de résoudre les véritables problèmes professionnels, salaires qualification, retraites complémentaires etc...

Ils participent à la vie ouvrière de l'entreprise, font un effort de propagande afin de faire comprendre aux travailleurs de l'usine que leur devoir et leur intérêt est d'apporter leur adhésion à la C.F.T.C.

Ils préparent dès maintenant, la liste de candidats qu'ils présenteront aux prochaines élections de délégués du personnel.

Le panneau d'affichage syndical sera largement utilisé pour présenter aux travailleurs les résultats du travail des militants de la section C.F.T.C.

Bravo les gars de MOUZON, félicitations particulières à nos camarades Georges VANDERESSE, Serge WANSCHOOR et Marcel PICOT, les animateurs de l'équipe.

ALGERIE

Un syndicat textile est en formation dans une entreprise de la banlieue d'Alger. Filatures et tissage du Fort-de-l'Eau, fabrique de Couvertures 250 ouvriers. Aux élections de délégués de personnel les 12 candidats présentés par la C.F.T.C. ont été élus.

.../

MAINE-et-LOIRE

CHOLET. Fermeture de la S.E.T.

Le 13 Mai la direction de la S.E.T. (Société d'Exploitation de Tissage) annonçait la fermeture pour le 31 Juillet de son tissage du BORDAGEMARC, CHOLET, occupant 144 personnes.

Devant cette perspective, le syndicat C.F.T.C. engageait avec les autres organisations, des démarches pour éviter cette fermeture.

Depuis le début 1957 cela ferait 300 emplois disparus dans le textile choletais et le reclassement est pratiquement impossible, 150 chômeurs inscrits au 1er Janvier 1959 160 au 1er Mai. Il y a donc un problème d'extrême urgence pour maintenir le plein emploi. Aussi, les représentants syndicaux avaient-ils demandé une audience au Ministre du Travail, où ils ont été reçus accompagnés par les représentants des Fédérations F.O., C.G.T. et MAYOUD par la C.F.T.C. Ils ont insisté sur la gravité de la situation de l'emploi à CHOLET si la fermeture de la S.E.T. était effective, et sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour maintenir le plein emploi de la main d'œuvre dans notre rite.

NORD

ROUBAIX-TOURCOING Accord pour la retraite complémentaire. En date du 26 Juin, un accord a été signé entre le Syndicat Patronal Textile de ROUBAIX-TOURCOING et les organisations syndicales C.F.T.C. et C.G.T. F.O. pour l'institution, à dater du 1er Octobre 1959 d'un régime complémentaire de retraites pour les ouvriers du Textile Naturel.

Le régime sera géré par une Caisse Professionnelle Paritaire, l'I.R.C.O.T.E (Institution de Retraite Complémentaire pour les ouvriers du Textile) adhérente à l'U.N.I.R.S.

CAMBRAI. La situation des travailleurs à domicile

Les 1.200 tisseurs à domicile du Cambrésis sont de plus en plus exploités par les employeurs qui refusent de modifier mes tarifs établis paritairement en Septembre 1951.

Plusieurs démarches ont eu lieu auprès du Préfet du Nord en vue d'obtenir que celui-ci prenne un arrêté conformément à la loi du 26 Juillet 1957 instituant le statut des Travailleurs à domicile. Pas de résultat jusqu'à présent.

.../

Les différents syndicats le Comité Régional C.F.T.C., et la Fédération ont demandé une audience au Ministère du Travail afin qu'une solution intervienne à cette situation qui se complique du fait que certains employeurs adhérant au Syndicat Patronal de CAUDRY plus spécialement orienté vers les branches tulles-broderies-dentelles se refusent à appliquer les accords textiles alors qu'ils tissent des articles relevant de l'application de ces accords

CAMERAI ACTION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Le 19 Juin 1959, le Tricotage Mécanique de CAMERAI (Usine du Groupe de la " LAINIERE DE ROUBAIX ") procédait au licenciement de 84 personnes, suite à un ralentissement d'activité.

Initialement, une centaine de personnes étaient visées. Une première intervention des délégués a réduit ce chiffre à 84, sur lesquels 9 ouvriers et ouvrier ont été réintégrés à la suite de nouvelles démarches des délégués et de l'Inspection du Travail.

Un arrêt de travail de 30 minutes lundi 22 Juin a permis à 90% du personnel répondant à l'appel du syndicat de protester contre les méthodes employées par la Direction.

- Promesses au Comité d'Entreprise qu'il n'y aurait pas de licenciement
- Licenciement immédiat avec versement du préavis, comme si l'on voulait se débarrasser des gars sans tarder
- Heures supplémentaires de certains ouvriers pendant que d'autres de même profession étaient licenciés.
- Refus d'étudier la mise sur pied de chômage partiel au lieu de licencier.
- Et le comble, le jour même du licenciement, la Télévision venant pour filmer l'usine Devant la révolte des ouvriers, et la menace de grève, le Télé repile bagages.
- Et ce même jour encore, un hélicoptère patroné par les Etablissements PROUVOST (La Lainière) survole la ville en offrant des voyages gratuits, et toute une caravane de voitures défile dans la rue.

Les syndiqués et militants C.F.T.C. de la Lainière ont pris la tête du mouvement pour faire respecter la dignité humaine et le droit au Travail.

Ouvriers et ouvrières ont compris que la C.F.T.C. est une forte organisation capable de les défendre et en ces jours, ils viennent nombreux lui apporter leur adhésion

LYON (Rhône) Le syndicat des Fabricants de Soieries appliquent à partir du 1er Juillet les accords de salaires du 8 Avril 1959.

Les filatures de SCHAPPE appliquent l'accord de retraite complémentaire pour les ouvriers à dater du 1er Juillet 1959

Dans les ateliers de tissage de soierie de la Croix-Rousse, un réveil syndical se manifeste. Dans 3 ateliers de la Croix-Rousse, les élections de délégués du Personnel ont eu lieu et avec 3 délégués titulaires et 3 suppléants élus.

.../

A l'ancienne manufacture Lyonnaise de Bonneterie, ce sont les délégués élus (non syndiqués) qui sont venus demander le concours du syndicat C.F.T.C. et apporter avec leur adhésion, celle d'une bonne partie du personnel.

PARIS Un accord a été signé le 8 Juillet pour l'application à dater du 1er Octobre 1959 de la retraite complémentaire au personnel ouvrier des usines de textile naturel de la région parisienne avec adhésion à la C.O.R.I.T.E.X. à LILLE.

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

H

THIZY (Rhône) Manufacture de Couvertures et Molletons de THIZY

ELECTIONS DE DÉLEGUÉS DU PERSONNEL DU 20 AVRIL 1959

Collège ouvriers: Inscrits 135 - Votants 125

Liste C.G.T. moyenne Titulaires 81	Suppléants: 785
" C.F.T.C. " " 30	" 36

Sont élus : 3 C.G.T. et 1 C.F.T.C. (GRAS Joannes), comme titulaire
3 C.G.T. et 1 C.F.T.C. (BUFFIN André), " suppléant

MOYENMOUTIER (Vosges) BLANCHISSERIE DE MOYENMOUTIER (BOUSSAC)

ELECTIONS DE DÉLEGUÉS DU PERSONNEL 26 MAI 1959

Liste unique C.F.T.C.

	Inscrits	Votants	Voix
Maîtrise	23	21	20
Ouvriers	470	373	291

Elus C.F.T.C. 1 maîtrise Titulaire: AN TROUSSE

10 ouvriers (5 titul. 5 suppl.) MARTIN Roger, NOEL Robert, LAVOINE Gaston,
COLIN Jean, VOIGNIER Georges, AVSTASIE Jean, WEBER Marcel, BRUGNACCHI F.,
LAVELUVE André, STUCKY Gilbert.

BITSCHWILLER (Haut-Rhin) T.C.T.

DÉLEGUÉS DU PERSONNEL 24 JUIN 1959

	Inscrits	Votants	C.F.T.C.	
Collège ouvr (titul)	239	191	148	4 élus GIRARD, GRETHA, FONTAINE, BINDER
" " (supp)	-	190	150	4 élus ARNOLD, BURGLINDER, KIPPELEN, KUTTLER.
" empl. (titul)	14	13	9	1 élu MULLER M.
" (supp)	14	13	10	1 élu GARRAUD M.
T.A.M. (titul)	27	26	16	1 WOLFARTH J.P.
" (supp)	27	26	18	1 TRESCH J.P.

Tous les délégués de ces 3 collèges sont C.F.T.C.

BITSCHWILLER (Haut-Rhin) ETABLISSEMENTS E.C.T.

ELECTIONS COMITE D'ETABLISSEMENT

	<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>C.F.T.C.</u>	
Collège ouvriers(titul)	239	181	138	4 élus BURGLINDER, GIRARD, JENN, PAOLACCI
" " (suppl)	-	183	144	4 élus GERARD, MULLER, FIEG, LUTTRINGER
employ(titul)	14	13	9	1 élu GARAUD M.
(suppl)	14	13	8	1 élu MULLER M.
T.A.M. (titul)	27	26	19	1 élu TRESCH J. P.
" (suppl)	27	26	19	1 élu LEMBLE M.

Tous les élus de ces 3 collèges sont C.F.T.C.

BORDEAUX (Gironde) ETABLISSEMENTS DE BONNETERIE

ETS. MAYEREAU 50 ouvriers, Délégués du Personnel
Liste C.F.T.C. élue en entier - 3 titulaires, 3 suppléants.

ETS. ST. JOSEPH 300 ouvriers Délégués du personnel, Collège ouvriers,
Liste C.F.T.C. élue en entier - 5 titulaires, 5 suppléants.

ETS. TAPIE 250 ouvriers Délégués du Personnel Collège ouvriers,
Liste C.F.T.C. élue en entier, 5 titulaires, 5 suppléants.

LYON (Rhône) ETABLISSEMENTS PICCHAT ET CHALEARD (Tissage scierie)

Collège ouvriers - Délégués du personnel

Elus C.F.T.C. 2 titulaires 2 suppléants

ETABLISSEMENTS CHATILLON MOUZY ROUSSEL (Scierie)

Elus C.F.T.C. : 1 titulaire 1 suppléant.

A TRAVERS LES BRANCHES

TEXTILES ARTIFICIELS

3

TOUJOURS PAS DE COMMISSION PARITAIRE

A une nouvelle demande de réunion de Commission Paritaire, le S.F.T.A. a répondu le 6 Juin par une fin de non recevoir pour discuter d'une augmentation de salaires actuellement.

Une réunion pourra être envisagée dès que l'évolution de la situation le permettra.

Rencontre avec la Fédération C.G.T.

Une première rencontre a eu lieu samedi 6 Juin entre la Fédération C.F.T.C. représentée par A.BUTET, G.RYON, et MAYOUD et une délégation de la C.G.T. conduite par AUBERT, Secrétaire Général, afin de faire le point de la situation et envisager la suite à donner au mouvement du 21 Avril. La Fédération C.G.T. envisageait de lancer une nouvelle journée revendicative pour le vendredi 12 Juin. Il nous était difficile de lancer un appel sachant par avance que plus de la moitié de nos sections et non des moindres estimaient inopportun actuellement une nouvelle action d'arrêt de travail limité. Même avec des dispositions souples, lancer un mouvement risquant d'avoir moins d'ampleur que le premier, ce serait décourager ceux qui l'auraient fait.

Une action plus complète et plus coordonnée sera nécessaire après les vacances si l'il n'y a pas de solution.

Nous avons cependant réservé notre réponse au mercredi 10, voulant revoir quelques sections importantes, et avoir l'avis du Bureau Fédéral. Les positions n'ayant pas barié, nous avons confirmé notre point de vue le mercredi 10 à la délégation C.G.T.

CONFLIT DE LA VOULTE

A la suite d'un incident banal, la Direction menace de renvoi 3 ouvriers, puis après intervention des délégués, ramène la sanction à 8 jours, puis 3 jours de mise à pied. Réaction des ouvriers qui arrêtent le travail lundi 8 Juin pour 3 jours.

La Direction menace de lock-out si la filature ne reprend pas le mercredi soir à 21 h. Refus des ouvriers qui le jeudi matin à 5 heures trouvent les portes fermées. Discussion tetgiversation de la Direction qui menace de sanction. Finalement, le travail reprend par échelonnement et aucune sanction n'est prise.

La Fédération est intervenue auprès du S.F.T.A. pour signaler l'attitude du Directeur qui, est en grande partie responsable de cette situation.

Commission de Conciliation

La Commission Nationale ouvrière de Conciliation des T.A. s'est réunie le 18 Juin pour étudier un différend opposant les ouvriers imprimeurs à la Société la Cellophane (usine de BEZONS) en ce qui concerne l'article 5 de la Convention Collective (assimilation aux postes similaires des arts graphiques). Sur la proposition de notre camarade MAYOUD, la Commission proposait qu'une Commission d'Experts comprenant 2 membres de la Fédération Patronale et 2 membres de la Fédération ouvrière des arts graphiques délimite les assimilateurs. Cette Commission s'est rendue le 8 Juillet à l'usine de BEZONS et a délimité les travaux correspondants aux qualifications C1 et C2 des arts graphiques.

Imprimé au Siège
26, rue de Montholon
PARIS (IX^e)

LE GÉRANT
B. MAYOUD